

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

Comité de Programmation LEADER 2023-2027

16 avril 2024

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûments convoqués par mail, le 09 avril, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mardi 16 avril 2024**, à 09h00, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

Au titre du Collège Privé - 15 présents, 8 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	08h53	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	09h00	Non
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	08h53	Oui
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis	09h23	Non
Conseil de développement du PETR	Suppléant	GIMMILLARO Martine	08h46	Non
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale	09h00	Non
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine	08h58	Oui
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc	08h50	Non
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine	08h57	Non
Association Pep Lor'est	Titulaire	PENNEQUIN Mireille	09h00	Oui
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice	09h08	Non
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François	09h01	Oui
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	SAUNIER Lydie	09h04	Oui
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	08h53	Oui
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	08h55	Oui

Au titre du Collège Public - 9 présents, 8 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude	10h00	Non
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie	08h38	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	08h40	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	08h56	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h38	Oui
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé	08h55	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	08h46	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique	09h10	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	08h51	Oui

Au titre du Collège Privé

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
Manufacture royale de Bains les Bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Epinal Golbey Développement	Suppléant	KIHL Lorraine
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	RAJOIE Stéphanie
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Abattoir Adequat	Titulaire	THIS Kimberly

Au titre du Collège Public

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
ONF Vosges	Suppléant	ALIZANT Stéphanie
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	PETIT-FRERE Jess
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick

Au titre du Collège Public

SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	8	8	16

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les membres présents dans ce Comité de Programmation se sont engagés en signant la Déclaration d'Absence de Conflits d'Interets à :

- Informer le Président du Comité de Programmation dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer, ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard de l'opération,
- Ne pas formuler d'avis en cas de débat ou de consultation écrite du Comité de Programmation sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt,
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au Comité de Programmation,
- Et ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. Au moins 8 structures membres du GAL ayant une voix délibérante doivent être représentées. Par ailleurs, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER, par conséquent, chaque collège à un nombre de votants à parts égales pour délibérer.

Au regard des présents, 16 membres du GAL sont présents, et les voix délibératives des collèges privé et public sont égales.

Le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		16	
Chaque collège a un nombre de votants à parts égales	Collège privé	Collège public	Collège privé	Collège public
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	8	8

Assistent également à la réunion :

- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Est excusée :

- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Document annexé au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 16 avril 2024

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h10, et remercie les présents d'avoir accepté d'être membre de ce nouveau Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle brièvement que :

- Pour être performant, le GAL doit atteindre des taux d'engagement et de paiement (profil annuel minimum cumulé)
- Le porteur doit donner une lisibilité de sa date d'engagement et de paiement.
- Plus vite l'engagement de la subvention LEADER est fait, plus vite le paiement aura lieu, et le GAL a davantage de chance d'être réabondé.

Enfin, il informe les membres qu'à ce jour, le GAL a reçu une centaine de contacts. Il va falloir hiérarchiser, prioriser.

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Commande à l'IRA
 - Logigramme et vidéo sur le fonctionnement d'un projet
 - Information sur le règlement intérieur
2. Projets soumis à avis d'opportunité
 - Principe de notation
 - Présentation des projets
 - Notes obtenues

Après cette introduction, Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'équipe du GAL en cas d'interrogations, par téléphone ou par mail, car les informations peuvent parfois être très techniques, du fait de l'exigence et de la rigueur imposée par la Commission Européenne.

1. Introduction

a. Commande à l'IRA

Monsieur Sylvain MICHEL présente brièvement la commande effectuée auprès de l'Institut Régional d'Administration de Metz.

Il s'agit d'une structure formant des fonctionnaires d'Etat. Dans le cadre de leur formation, ils doivent traiter un cas pratique dont le sujet est donné par une structure publique. Le PETR a candidaté et a été retenu.

Le programme LEADER devant faire l'objet d'une autoévaluation, le PETR a souhaité faire travailler les étudiants sur ce sujet. Les objectifs de cette démarche sont :

- Sur le fond : poser les bases du pilotage et de l'évaluation du programme afin de pouvoir réinterroger la conduite du programme ;
- Sur la forme : s'adjoindre des compétences extérieures pour prendre du recul et s'améliorer.

b. Logigramme fonctionnement d'un projet LEADER

Monsieur Sylvain MICHEL précise que l'objet est de présenter le processus de vie d'un dossier. Il souligne que les membres du COPROG ont un vrai rôle de choix, et qu'avec une note inférieure à 10, ils rendent éliminatoire les dossiers.

L'enjeu est de limiter les projets éligibles ou ceux qui ne respectent pas le cadre réglementaire pour optimiser l'enveloppe et bénéficier de nouveaux crédits car :

- L'enveloppe est non extensible
- Il existe une volonté d'équité territoriale
- La répartition doit être équitable entre les porteurs de projets privés et publics
- Il faut prioriser pour maîtriser les délais de paiements et ainsi respecter les profils de consommation d'enveloppe

L'enjeu est aussi de financer les postes du GAL pris en charge par le PETR, sachant que ce financement peut se faire seulement si les salaires ne représentent pas plus de 25% des engagements et des paiements de l'enveloppe totale du GAL.

Monsieur Sylvain MICHEL précise également que les membres sont invités à regarder et à diffuser la vidéo (dans leur réseau – cf. rôle d'ambassadeur du programme LEADER de la part des membres du COPROG) sur le GAL du Pays d'Epinal Cœur des Vosges : <https://www.youtube.com/watch?v=kuOtAyDq88Y&t=1s>

c. Information sur le règlement intérieur

Monsieur Christophe LEMESLE précise pour information que ces ajouts sont des demandes de l'ASP pour



l'ensemble des GALs.

Aucun vote n'est requis car ces modifications s'appliquent de fait. Elles doivent être intégrées dans le Règlement Intérieur du GAL qui avait été voté le 28 novembre dernier. Il s'avère que nous avons mis en place notre Comité de programmation très tôt et l'ASP n'avait pas validé entièrement le modèle de règlement intérieur au mois de novembre 2023 lors de l'installation de notre COPROG.

2. Présentation de projets soumis à avis d'opportunité

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Elevage caprin bio et transformation fromagère	
	Porteur de projet : Les pampilles de la Plaine – Chloé REGENWETTER	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Madame Chloé REGENWETTER	
Coût total prévisionnel du projet		52 906,78 €
FEADER sollicité		38 092,88 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Aménagement élevage	37 906,78 €
Aménagement magasin de vente	15 000,00 €
TOTAL	52 906,78 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Conseil Départemental des Vosges (SDIA)	9 523,22 €
LEADER	38 092,88 €
Autofinancement	5 290,68 €
TOTAL	52 906,78 €

Présentation du projet
Installation aidée en élevage biologique, transformation fromagère, vente directe et circuit court. Cheptel d'une cinquantaine de chèvres. Pour permettre d'améliorer l'efficacité de l'exploitation, il est nécessaire de réaliser des investissements pour le bâtiment dédié à l'élevage. Un lieu de vente à la ferme est également une volonté pour permettre à la population de s'approvisionner. Les investissements du bâtiment d'élevage consistent principalement dans des portes et barrières et cornadis et dans la mise en place d'un système de traitement des eaux blanches.
Remarques
Mme Saunier demande si le cheptel de 50 bêtes est suffisant pour atteindre le rendement attendu. Mme Regenwetter répond qu'elle souhaite agrandir son troupeau à 80 bêtes d'où la nécessité des travaux. Mme Marcot demande si la partie vente est un magasin neuf ou de la réhabilitation. Il est répondu que

l'espace de vente sera aménagé dans un bâtiment déjà existant.

M. Hornbeck demande quelle était la profession précédente et quelle formation a-t-elle suivie pour sa reconversion. Mme Regenwetter répond qu'elle était coiffeuse en région parisienne. Pour devenir agricultrice, elle a suivi des stages de découverte et d'apprentissage en Savoie dans les alpages, ainsi qu'en Ardèche.

Mme Genini-Perrin s'interroge sur les débouchés. Mme Regenwetter répond qu'elle travaille avec un magasin Bio d'Epinal et un magasin à venir sur Contrexéville. La production actuelle ne permet pas de répondre à toutes les demandes.

Conflit d'intérêt

-

Synthèse de la sélection

-

VOTE

Nombre de votants : 16 dont 8 du collège public et 8 du collège privé

Abstention : 0

Nombre de voix exprimées : 16 soit Nombre de votants : 16

Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0

Pour : 16

Contre : 0

NOTE

16,06/20

Avis

- ☐ Favorable
- ☒ Favorable sous réserve
- ☐ Ajournement
- ☐ Défavorable

Montant FEADER attribué

Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 2 NOTATION	Projet : Animation de la place des terroirs, marché de producteurs	
	Porteur de projet : Commune de Darney	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Monsieur Yves DESVERNES	
	Coût total prévisionnel du projet	59 123,77 € HT
FEADER sollicité		47 299,02 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Equipements et mobilier	37 758,50 €
Prestations musicales	10 100,00 €
Prestations techniques	1 800,00 €
Communication	9 465,27 €
TOTAL	59 123,77 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement public	11 824,75 €
LEADER	47 299,02 €
TOTAL	59 123,77 €

Présentation du projet

Dans le cadre de la démarche de revitalisation de son bourg-centre, la commune de Darney a validé la création d'un marché de producteurs installé au sein dans anciens abattoirs réhabilités. Les travaux menés de septembre 2022 à février 2024, permettent de créer un lieu propice à ce projet : le bâtiment devient une halle d marché couvert, à côté d'une place de marché située au bord de la Saône, près d'une zone au sol perméabilisée, composée d'une aire de stationnement pour les véhicules. En contre bas du cœur historique de Darney, ce nouveau lieu veut contribuer à la revitalisation du bourg. Le marché proposé sera animé selon un programme thématique permettant de renouveler l'intérêt des clientèles et des producteurs exposants.

Remarques formulées après sortie du porteur de projet

Mme Gimmillaro demande si d'autres financement n'étaient pas mobilisables pour ce type de projet. M. Lemesle que oui pour le projet global notamment la réhabilitation des anciens abattoirs. M. Michel ajoute que les dépenses présentées sont les dépenses identifiées au programme LEADER afin de maximiser le plan de financement.

Mme Papelier s'interroge sur la présence des associations locales lors de ces marchés. M. Michel répond que ce type de question devait être posée en présence du porteur. Il n'est pas possible de répondre à la place du porteur de projet

Mme Sperandio demande pourquoi le plan de financement fait état de 80% de subvention alors que le dossier précédent indiquait 90% M. Lemesle indique que pour un projet mené par une structure publique, le montant des subventions ne peut pas dépasser 80% et que le projet présenté précédemment est porté par un acteur privé donc son taux de subventionnement peut être de 90%.

Conflit d'intérêt

M.DESVERNES quitte la salle et ne prend pas part au vote, et réintègre la salle après le vote.

Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, le vote du dernier arrivant des votants du collège privé est non-comptabilisé.

Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Non comptabilisé : 1 Nombre de votants : 14 dont 7 du collège public et 7 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 14 soit Nombre de votants : 14 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 1 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 14 Contre : 0
NOTE	15,60/20
Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier



NUMÉRO 3 NOTATION	Projet : Création de logements seniors en cœur de village	
	Porteur de projet : Commune d'Ubexy	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Madame Marie COLNE & Monsieur Gérard COLIN	
Coût total prévisionnel du projet		684 629,56 € HT
FEADER sollicité		50 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Acquisition, Etudes, MOE...	157 190,24 €
Travaux	527 439,32 €
TOTAL	684 629,56 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
CD88	30 000,00 €
DETR 2020	24 256,00 €
DETR 2021	120 000,00 €
Fond friche	217 621,00 €
CAE – Aide à la pierre	33 000,00 €
Autofinancement public	209 752,56 €
LEADER	50 000,00 €
TOTAL	684 629,56 €

Présentation du projet
Dans le cadre du dispositif RBMR, la commune d'Ubexy est accompagnée par l'Etat, la CAE pour son projet de de création de logements seniors en lieu et place d'une bâtisse dégradée en cœur de village. L'acquisition la déconstruction du lieu ont déjà eu lieu. Il convient maintenant de construire 3 logements neuf en ossature bois. 2 des logements construits seront accessibles PMR.
Remarques
Mme Saunier demande si un tel chantier va créer des emplois ? M. Colin répond que ce chantier ne créera pas d'emploi en direct sur la commune d'Ubexy mais que cela participe à la fixation des populations sur place et de rester sur le bassin de Charmes. Mme Gimmillaro : on dit logement senior, mais cela nécessite un aménagement intérieur particulier. Ce type d'aménagement est-il prévu ? M. Colin répond par l'affirmative, cette problématique a été prise en considération dès l'élaboration des plans afin de respecter toutes les normes en vigueur.

Mme Spérandio : à partir quel âge un logement est dit « sénior » ? M. Colin indique que c'est une bonne question, L'objectif de ce type de projet est de permettre aux populations de rester dans le village. Il ajoute qu'une demande est existante car les appartements sont déjà sollicités en location.

M. Michel précise qu'une personne peut prétendre à logement sénior à partir de 60 ans.

M. Lemesle demande si le fond friche sera bien perçu compte tenu des délais de réalisation du projet et la validité du fond friche ? Mme Colne indique que tous les financements qui apparaissent sont attribués.

M. Colin ajoute que le projet remonte à plus de 3 ou 4 ans car la halle du projet de centralité a été livrée en octobre 2023 . Théoriquement les deux projets auraient dû être menés dans le même temps.

Conflit d'intérêt

Madame MARCOT, Messieurs HAULLER et GAILLOT quittent la salle et ne prennent pas part au vote, et réintègrent la salle après le vote.

Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, les votes des derniers arrivants des votants du collège privé sont non-comptabilisés.

Synthèse de la sélection

VOTE	Non comptabilisé : 3	
	Nombre de votants : 10 dont 5 du collège public et 5 du collège privé	
	Abstention : 0	
	Nombre de voix exprimées : 10 soit Nombre de votants : 10	
	Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 3 et moins le nombre d'abstention : 0	
	Pour : 9	
	Contre : 1	
NOTE	13,08/20	
Avis		Montant FEADER attribué
☐ Favorable		Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
☒ Favorable sous réserve		
☐ Ajournement		
☐ Défavorable		

Projet : Espace pédagogique forestier d'Uriménil

Porteur de projet : Commune d'Uriménil

Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire

Présentation : Monsieur Jean-François THIEBAUT

Coût total prévisionnel du projet 44 768,00 €

FEADER sollicité 35 814,40€

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Panneaux d'accueil	3 194,00 €
Equipement pédagogique	15 311,00€
Salle de classe abritée + banc	26 263,00 €
TOTAL	44 768,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES

Autofinancement public	9 523,22 €
LEADER	35 814,40€
TOTAL	44 768,00 €

Présentation du projet

Création d'un espace pédagogique forestier avec la mise en place d'un abri pour effectuer l'école du dehors, développer des activités de loisirs en plein air dans un milieu forestier favorable à connexion avec la nature et des éléments pédagogiques sur la biodiversité locale seront élaborés.

Remarques

Mme Saunier demande à quel public s'adresse l'espace pédagogique hormis l'école du dehors ? M. Tisserant indique que dans cet espace, plusieurs types d'activités peuvent se côtoyer, un parcours de santé est déjà présent et utilisé par tous les publics.

M. Lemesle demande si ce projet est intégré au projet Fodex ? M. Tisserant répond que oui. Il répond aux fiches actions 6 et 11 dont l'objectif est de développer et soutenir l'école du dehors, encourager l'utilisation du bois local et les constructions frugales. Des devis ont déjà été obtenus auprès d'entreprises locales avec des bois de type douglas et chêne :

Est-ce que ce projet est soutenu par l'ONF et de quelle manière ? M. Tisserant répond qu'il intervient de manière bénévole sur ce dossier. M. Michel interroge sur l'articulation de ce projet avec les autres projets de ce type sur le périmètre Fodex ? M. Tisserant indique que ce projet a une dimension locale et qu'il répond à un besoin local. Il n'y a pas de concurrence avec les projets des autres communes qu'ils soient déjà existants ou en projets

Mme Sperandio demande si le site est à proximité pour y accéder à pied. M. Tisserant indique que les enseignants pratiquent déjà le principe de l'école du dehors aujourd'hui, ils connaissent donc le principe et savent accéder à pied sur les lieux et oui le site est accessible à pied.

Conflit d'intérêt

M. Hervé HORNBECK préfère ne pas prendre part au vote puisque l'ONF a conseillé la commune pour le projet.

Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, le vote du dernier arrivant des votants du collège privé est non-comptabilisé.

Synthèse de la sélection

VOTE	Non comptabilisé : 1 Nombre de votants : 14 dont 7 du collège public et 7 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 14 soit Nombre de votants : 14 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 1 Pour : 14 Contre : 0	
	NOTE 11,85/20	
Avis		Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable		Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 5 -NOTATION-	Projet : Hervé Bazin à Vioménil 100 ans déjà !	
	Porteur de projet : Commune de Vioménil	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Madame Nathalia DENNINGER & Monsieur Sylvain FRANSOT	
Coût total prévisionnel du projet		15 060,00 €
FEADER sollicité		10 452,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Prestations artistiques	10 860,00 €
Communication	2 200,00 €
Matériel	2 000,00 €
TOTAL	15 060,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Conseil Départemental des Vosges	1 506,00 €
LEADER	10 452,00 €
Autofinancement public	3 012,00 €
TOTAL	15 060,00 €

Présentation du projet
Manifestation sur 2 jours autour de l'auteur Hervé Bazin qui a vécu à Vioménil pendant quelques années de sa vie. Les animations de plusieurs types : balade contée, scénettes théâtralisées, escape game, parcours photos, exposition de travaux réalisés par des scolaires au cours de l'année (primaire, collège, lycée), séance cinéma, représentation théâtrales, vente de livres...
Remarques
Mme Saunier demande si au-delà des 7 et 8 juin d'autres sessions sont envisagées pour les années suivantes ? M. Fransot indique que les expositions seront accessibles à tout public de manière pérenne. Compte tenu de l'investissement demandé pour l'organisation de cette manifestation, il n'est pas prévu de la renouveler mais une réflexion pourra être menée., M. Sajous demande pourquoi le contrat aidé mentionné dans la présentation du projet n'apparaît pas dans le plan de financement et comment la pérennité de cet emploi est envisagée ? M. Fransot a le souhait de renforcer l'équipe communale pour aider à l'organisation de cette manifestation mais aussi pour assurer les missions d'entretien de la commune. Le contrat emploi aidé a été accordé officieusement semaine dernière, pour un contrat de 9 mois. M. Michel précise que les dépenses de personnel n'ont pas été fléchées car le financement des postes

de personnel par l'Europe implique une rigueur dans la suivi des heures passées sur les actions et qu'il existe un risque de perte de la subvention en cas de contrôle si le suivi n'a pas été précis.

Mme Papelier demande comment les scolaires, les compagnies de théâtres locales ont été associées à ce projet. M. Fransot indique que les classes issues de la CCVCSO viendront en bus pour renforcer les activités et que 3 établissements scolaires au-delà du territoire de la CCVCSO élaborent des travaux qui seront présentés lors de la journée du vendredi aux autres classes et aux visiteurs. Pour ce qui est des compagnies théâtrales, 2 d'entre elles se produiront lors de ce week-end festif.

Conflit d'intérêt

-

Synthèse de la sélection

-

VOTE

Nombre de votants : 16 dont 8 du collège public et 8 du collège privé

Abstention : 0

Nombre de voix exprimées : 16 soit Nombre de votants : 16

Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0

Pour : 10

Contre : 6

NOTE

10,05/20

Avis

- ☐ Favorable
- ☒ Favorable sous réserve
- ☐ Ajournement
- ☐ Défavorable

Montant FEADER attribué

Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 6 -NOTATION-	Projet : Création d'une exposition temporaire à vocation itinérante pour le CIAP du Pays d'Epinal	
	Porteur de projet : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur Romaric DUCHENE	
Coût total prévisionnel du projet		29 280,00
FEADER sollicité		23 424,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais conception et réalisation	29 280,00 €
TOTAL	29 280,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement public	5 856,00 €
LEADER	23 424,00 €
TOTAL	29 280,00 €

Présentation du projet
Dans le cadre du Pays Art et histoire et de son Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) la Glucoserie, le PETR souhaite élaborer une exposition temporaire à vocation itinérante sur le thème de « l'industrie textile dans le Pays d'Epinal ». Cette exposition sera sous forme de panneaux, maquettes, pupitres à manipuler, tactiles... Cette exposition devra être conçue de manière à pouvoir être itinérante sur le territoire du PETR et devra mettre en avant les spécificités du territoire avec un volet environnemental fort : réemploi d'objets de la filière textile, support en bois...
Remarques
Mme Spérandio demande si cette exposition sera uniquement en intérieure auquel cas, des communes qui ne possèdent pas de salle, ne pourront pas l'accueillir. M. Duchêne indique que oui l'exposition ne peut être présentée qu'en intérieur car elle présente des éléments textiles qui peuvent être altérer en extérieur. Les mairies du périmètre PAH seront informées de sa disponibilités et de la logistique nécessaire pour l'accueillir. Un travail avec les CDI est envisagé également. Mme Papelier demande si des événements avec liens intergénérationnels peuvent être imaginés ? M. Duchêne répond que des animations visites guidées, conférence sur la thématique textile, peuvent être organisées à la demande. Des animations autour du patrimoine de mémoire avec la transmission entre anciens ouvriers et scolaires est actuellement en cours d'élaboration. Mme Saunier demande comment savoir la présence de l'exposition sur un territoire, Quels moyens de communication sont envisagés ? M. Duchêne répond qu'un cahier des charges pour l'accueil de l'exposition sera élaboré. Ce dernier sera transmis à toutes les communes et un programme de diffusion pourra être élaborer. L'arbitrage des demandes sera fait par la commission PAH du PETR afin d'avoir un

équilibre géographique dans la présence et le temps d'accueil de l'exposition.

Mme Papelier interroge sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et autres porteurs de troubles visuels ou auditifs M. Duchêne indique que les hauteurs des éléments de l'exposition sont adaptées aux personnes à mobilité réduite. Pour des problématiques plus spécifiques, des visites guidées peuvent être organisées en collaboration avec l'établissement afin d'établir un discours adapté.

Conflit d'intérêt

Monsieur Sylvain MICHEL préfère sortir de la salle le temps de la présentation et du débat, et réintègre ensuite la salle après les votes.

Madame MARCOT, et Messieurs COTTEREAU, DESVERNES, GAILLOT, LEMESLE, ROUSSEL quittent la salle et ne prennent pas part au vote, et réintègrent la salle après le vote.

Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, les votes des derniers arrivants des votants du collège privé sont non-comptabilisés.

Synthèse de la sélection

-	
VOTE	Non comptabilisé : 4 Nombre de votants : 6 dont 3 du collège public et 3 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 6 soit Nombre de votants : 6 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 6 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 5 Contre : 1
	NOTE 11,12/20
Avis	
Montant FEADER attribué	
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 7 - NOTATION -	Projet : Festival Ô les Bains! 2024	
	Porteur de projet : Commune de la Vôge-les-bains	
	Fiche action concernée : N° 3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique	
	Présentation : Monsieur Frédéric DREVET & Monsieur Guillaume BARTH	
Coût total prévisionnel du projet		27 860,00 €
FEADER sollicité		12 116,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Programmation musicale	8 000,00 €
Accompagnateurs Bains de forêt	600,00 €
Ateliers divers	500,00 €
Personnel technique (son lumière...)	2 200,00 €
SACEM	2 000,00 €
Ciné Plein-air	1 000,00 €
Frais de communication	5 000,00 €
Frais hébergements artistiques	1 500,00 €
Catering artistes	1 200,00 €
Matériel à louer	1 000,00 €
Labellisation Eco manifestation Vosges	360,00 €
Protection civile	500,00 €
TOTAL	27 860,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Conseil Régional	7 548,00 €
Conseil Départemental des Vosges	2 480,00 €
LEADER	12 116,00 €
Autofinancement	5 716,00 €
TOTAL	27 860,00 €

Présentation du projet

Organisation d'un évènement festif, culturel, intergénérationnel, multisite, associatif et participatif mettant à l'honneur les spécificités locales telles que l'eau, la forêt, la ruralité. Le projet est issu des programmes de revitalisations bourg-centre et Petit Ville de demain. Il a été inscrit dans la stratégie de revitalisation de la commune.

Le festival consiste à organiser des projections cinéma, représentations théâtrales, concerts, atelier avec artisans d'art, atelier autour de l'environnement, du développement durable, du sport, des productions locales ... Le festival se déroulera sur 3 jours début septembre les 6 -7-8 septembre 2024.

Remarques	
-	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 16 dont 8 du collège public et 8 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 16 soit Nombre de votants : 16 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 16 Contre : 0
NOTE	15,62/20
Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 8 NOTATION :	Projet : Lancement de l'animation de la structure d'accueil touristique « la Belle forêt » à Darney Porteur de projet : Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique Présentation : Monsieur Alain ROUSSEL	
	Coût total prévisionnel du projet	37 500,00 €
	FEADER sollicité	30 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais de personnel	11 500,00 €
Promotion	5 000,00 €
Mobilier	18 300,00 €
Petit électroménager	1 700,00 €
Animation musicale pour l'inauguration	1 000,00 €
TOTAL	37 500,00 €



FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement public	7 500,00 €
LEADER	30 000,00 €
TOTAL	37 500,00 €

Présentation du projet	
La CCVCSO a réhabilité un ancien café restaurant pour en faire un lieu d'accueil touristique mais également les bureaux de l'antenne ONF locale. « La belle forêt » constituera une vitrine du territoire permettant d'accueillir et d'orienter les touristes du territoire mais aussi de mettre en avant la filière forêt bois avec le siège de la structure gérante de Fodex. Pour accueillir dans de bonnes conditions les touristes, il est indispensable d'équiper et d'aménager le lieu mais aussi de se doter de personnel pour la saison estivale et faire des actions de promotion avec une inauguration prévue le 11 juin 2024.	
Remarques	
Mme Spérandio demande si les frais personnels présentés sont uniquement pour cette année ? M. Roussel et M. Michel répondent que oui l'accompagnement avec une subvention LEADER a pour objectif d'aider au démarrage d'une opération. M. Sajous demande si le mobilier sera pérenne ou uniquement pour l'action de lancement avec l'inauguration ? M. Michel indique que le mobilier sera pérenne bien entendu. M. Sajous ajoute que le mobilier est déjà mis en place ? M. Michel l'informe que la CCVCSO a reçu une autorisation de démarrage quand la demande d'aide minimale a été déposée - du mobilier a donc déjà pu être installé en prenant le risque que la subvention ne soit pas accordée.	
Conflit d'intérêt	
Messieurs COTTEREAU, DESVERNES, HORNBECK et ROUSSEL quittent la salle et ne prennent pas part au vote, et réintègrent la salle après le vote. Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, les votes des derniers arrivants des votants du collège privé sont non-comptabilisés.	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Non comptabilisé : 2
	Nombre de votants : 10 dont 5 du collège public et 5 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 10 soit Nombre de votants : 10 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 4 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0
NOTE	14,46/20

Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier



NUMÉRO 9 - NOTATION -	Projet : E P I N A L lettres	
	Porteur de projet : Ville d'Epinal	
	Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique	
	Présentation : Madame Caroline DRAPP & Madame Virginie DESFORGES	
Coût total prévisionnel du projet		23 989,73 €
FEADER sollicité		19 191,78 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Fourniture et pose	23 989,73 €
TOTAL	23 989,73 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement public	4 797,95 €
LEADER	19 191,78 €
TOTAL	23 989,73 €

Présentation du projet
Issu du budget participatif mis en place par la ville, le projet de mettre en place des lettres EPINAL en 3D à hauteur d'hommes a été sélectionné. L'idée est d'encourager les spinaliens, les passants à se prendre en photo devant ces photos géantes. L'objectif est de faire rayonner la ville sur les réseaux sociaux notamment et de créer une « image d'Epinal ». Les lettres seront normalement en bois local et en métal et le lieu d'installation pressenti est le parvis du château mais cela doit être confirmé avec l'architecte des bâtiments de France.
Remarques
Mme Papelier demande quel est le lien avec le budget participatif et pourquoi une subvention est demandée alors qu'un budget de 150 000 € a été annoncé par la ville d'Epinal ? M. Michel répond que la ville se fixe un budget maximum pour les opérations du budget participatif mais rien ne l'empêche de demander des subventions pour réduire son reste à charge. Mme Drapp indique que la ville a prévue 15 000€ pour cette opération, mais les estimations fournies par l'ENSTIB pour avoir des lettres de qualités avec du bois qui soit pérenne, le coût sera supérieur aux 15 000 € envisagés. La subvention LEADER sera donc la bienvenue. Mme Decize évoque également le Xylolab comme opérateur économique dans la filière bois locale Mme Drapp répond que les opérateurs économiques pratiquent les mêmes prix. M. Michel rappelle les obligations réglementaires en matière de marché publics et la nécessité d'obtenir plusieurs devis, Aucune préférence vis-à-vis d'un opérateur ne doit apparaître. Pour respecter le caractère raisonnable des coûts, il convient d'obtenir 2 devis minimum Mme Gimmillaro témoigne que ce type de projet ressort souvent des budgets participatifs et qu'Epinal a

la chance d'avoir que 6 lettres, Nancy et Essey les Nancy ont également ce type de projet. M. Lemesle souhaite s'assurer de la pérennité de ce type d'action. M. Michel indique que l'obtention d'une subvention européenne sous-entend que l'équipement subventionné soit maintenu en place pendant une période de 5 ans minimum après le paiement de la subvention, ce qui explique que la ville s'interroge sur l'épaisseur des lettres, sur le bois le plus adéquat...

Conflit d'intérêt

-

Synthèse de la sélection

-

VOTE

Nombre de votants : 16 dont 8 du collège public et 8 du collège privé
 Abstention : 0
 Nombre de voix exprimées : 16 soit Nombre de votants : 16
 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0
 Pour : 5
 Contre : 11

NOTE

8,85/20

Avis

- ☐ Favorable
☐ Favorable sous réserve
☐ Ajournement
☒ Défavorable

Montant FEADER attribué

0,00 €

Projet : Acquisition de vélos électriques cargo
Porteur de projet : Ville d'Epinal
Fiche action concernée : N° 4 Accompagnement à la structuration des services de proximité
Présentation : Madame Vanessa GREWIS & Madame Julie SCHERRER

Coût total prévisionnel du projet 12 593,66 €

FEADER sollicité 10 074,93 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Vélos électriques 500 Wh	5 831,66 €
Remorques vélo	6 762,00 €
TOTAL	12 593,66 €

FINANCEMENTS SOLLICITES

Autofinancement public	2 518,73 €
LEADER	10 074,93 €
TOTAL	12 593,66 €

Présentation du projet

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'alimentation principalement la restauration scolaire, la ville a mis en place une régie maraîchère qui permet d'alimenter un site actuellement avec la production de 150 repas bio par jour. La volonté de la ville est d'augmenter le nombre de repas produits afin de toucher plus d'établissement scolaires et également les résidences pour personnes âgées avec un objectif de fabriquer 1 500 repas par jours à l'horizon 2026. Afin d'approvisionner les établissements et répondre également à la volonté de la commune d'aller vers les mobilités douces, il est prévu d'acquérir des vélos électriques cargo. Ces vélos serviront pour transporter à la fois les denrées alimentaires brutes mais également les repas qui auront été produits dans les cuisines de la ville.

Remarques

Mme Spérandio s'interroge sur le personnel qui sera amené à conduire ces vélos ? Mme Grewis indique qu'il s'agit du personnel de restauration scolaire qui interviendra avant ou après la pause méridienne des enfants, cela permettra à ce personnel de voir son nombre d'heures de travail augmenter et ainsi avoir un volume horaire hebdomadaire plus satisfaisant car se sont souvent des contrats à temps partiel qui assurent ces missions auprès des enfants.

Conflit d'intérêt

-

Synthèse de la sélection

-

VOTE	Nombre de votants : 16 dont 8 du collège public et 8 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 16 soit Nombre de votants : 16 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 14 Contre : 2	
NOTE	15,23/20	
Avis		Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable		Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets évalués ce jour :

	PROJETS	NOTE
1	Elevage caprin bio et transformation laitière - Ferme des pampilles (Chloé REGENWETTER)	16,06/20
2	Animation de la place des terroirs - marché de producteurs - Commune de Darney	15,60/20
3	Création de logements seniors en cour de village - Commune d'Ubexy	13,08/20
4	Espace pédagogique forestier d'Uriménil - Commune d'Uriménil	11,85/20
5	Hervé Bazin à Vioménil - 100 ans déjà - Commune de Vioménil	10,05/20
6	Création d'une exposition temporaire à vocation itinérante pour le CIAP du Pays d'Epinal - PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	11,12/20
7	Festival Ôles Bains! 2024 - Commune de La Vôge les bains	15,62/20
8	Animation de la Belle Forêt - Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest	14,46/20
9	EPINAL (lettres) - Ville d'Epinal	8,85/20
10	Acquisition de vélos électriques + remorque - Ville d'Epinal	15,23/20



CONCLUSION

9 nouveaux projets présentés sur 10 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'avec les 9 projets ayant reçus un avis favorable à ce COPROG :

- Seul 1 projet privé est présenté : une attention vis-à-vis des privés devra être faite à l'avenir pour équilibrer ce ratio Public/Privé
- 28,28 % de la maquette 2023/2027 est pré-consommée.

	Montant maquette	Montant pré-consommé	% de la maquette pré- consommé	Montant restant à consommer
FA 1	329 686,56 €	135 391,90 €	41,07 %	194 294,66 €
FA 2	205 048,96 €	71 266,40 €	34,76 %	133 782,56 €
FA 3	136 699,31 €	42 116,00 €	30,81 %	94 583,31 €
FA 4	164 843,28 €	10 074,90 €	6,11 %	154 768,38 €
FA 5	36 185,11 €	0,00 €	0,00 %	36 185,11 €
FA 6	253 295,78 €	70 780,42 €	27,94 %	182 515,36 €
TOTAL	1 125 759,00 €	329 629,62 €	29,28 %	796 129,38 €

**Suivi des opérations LEADER du GAL du Pays d'Epinal Coeur des Vosges en avril 2024
pour la programmation 2023-2027**

PETR du Pays d'Epinal Coeur des Vosges - LEADER - Avril 2024

Légende

Opérations LEADER en mars 2024 Montant sollicité à LEADER

Fiche-action ciblée

- Fiche-Action 1
- Fiche-Action 2
- Fiche-Action 3
- Fiche-Action 4

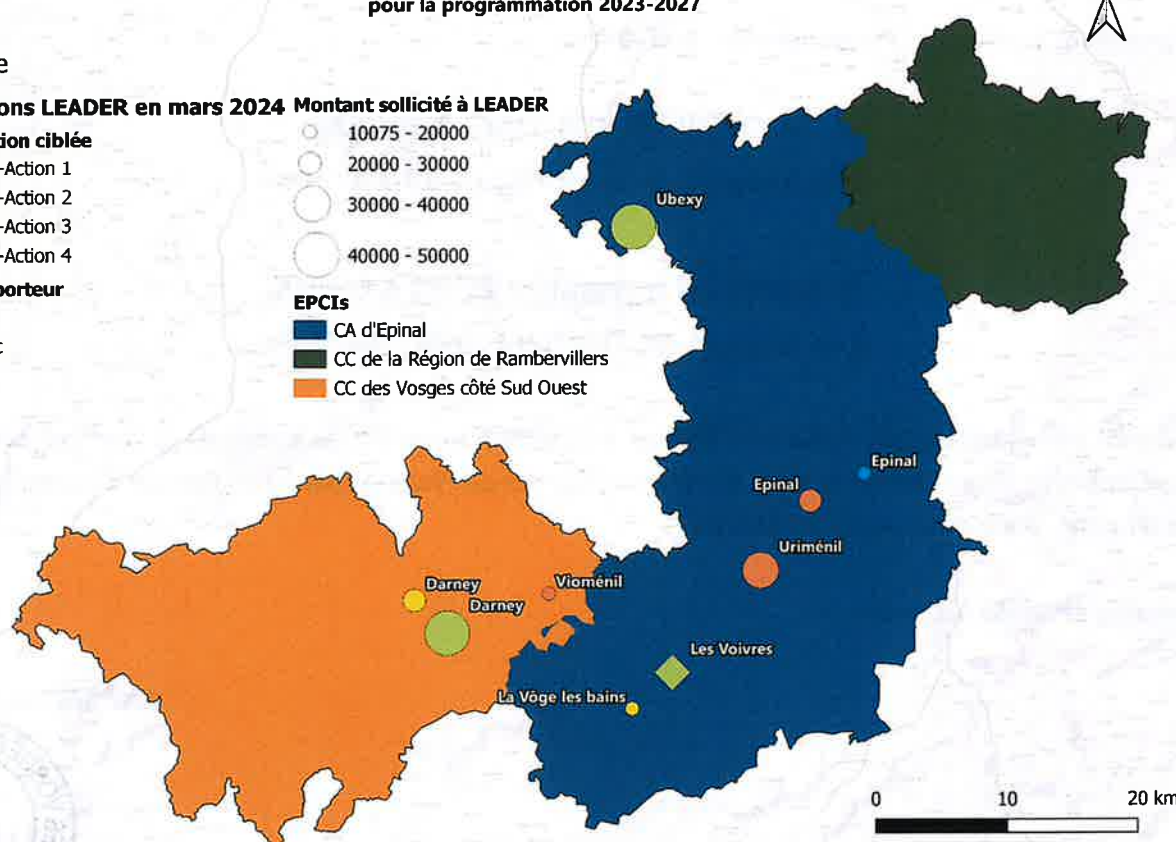
Type de porteur

- Privé
- Public

EPCIs

- CA d'Epinal
- CC de la Région de Rambervillers
- CC des Vosges côté Sud Ouest

- 10075 - 20000
- 20000 - 30000
- 30000 - 40000
- 40000 - 50000



Madame Perrine SPERANDIO demande si le taux affiché de pré-consommation correspond au taux pour l'année.

Monsieur Sylvain MICHEL précise qu'il s'agit de pourcentage de la maquette totale pour 2023-2027 qui est pré-consommée, d'où les précisions apportées en séance sur l'évaluation : il existe une forte nécessité d'évaluer au fil de l'eau les fiches-actions sous consommées, celles qui ont besoin de bénéficier d'une communication plus ciblée. De plus, le rôle en tant que membre du COPROG a bien été rappelée : c'est aux membres qu'il appartient de noter de manière qualitative les projets, ou bien de recommander une demande de réabondement de la maquette en cas de nécessité.

Monsieur Christophe LEMESLE rajoute qu'il est donc important de sélectionner des projets matures et qui répondent à la stratégie, car sélectionner des projets non prioritaires peut bloquer d'autres projets prêts à être mis en œuvre. Cela a donc un impact direct sur la consommation globale de la maquette.

Madame Véronique MARCOT souligne que le montant LEADER pour certains projets est parfois assez conséquent, et qu'il faudrait une règle pour diminuer le montant LEADER en fonction de l'avis des membres. Monsieur Sylvain MICHEL précise que le mode de fonctionnement actuel a été arbitré au moment du dossier de candidature pour simplifier la gestion du programme. Il précise que dans d'autres territoires, le montant LEADER varie en fonction de la note obtenue. A notre niveau, cela a été jugé comme trop contraignant et trop technique, et engendrerait une prise de retard dans la consommation de l'enveloppe. Il a été demandé au sein du territoire du GAL de viser l'efficacité et ainsi de prioriser les projets les plus mûrs.

Monsieur Christophe LEMESLE rajoute que ce mode de fonctionnement permet également de disposer d'une équité de traitement entre les porteurs de projets.

Les prochains Comités de Programmation auront lieu :

le **mardi 25 juin 2024 à 09h00**
à la Maison de l'Habitat et du Territoire

le **mardi 05 novembre 2024 à 09h00**
à la Maison de l'Habitat et du Territoire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 11h45.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE

